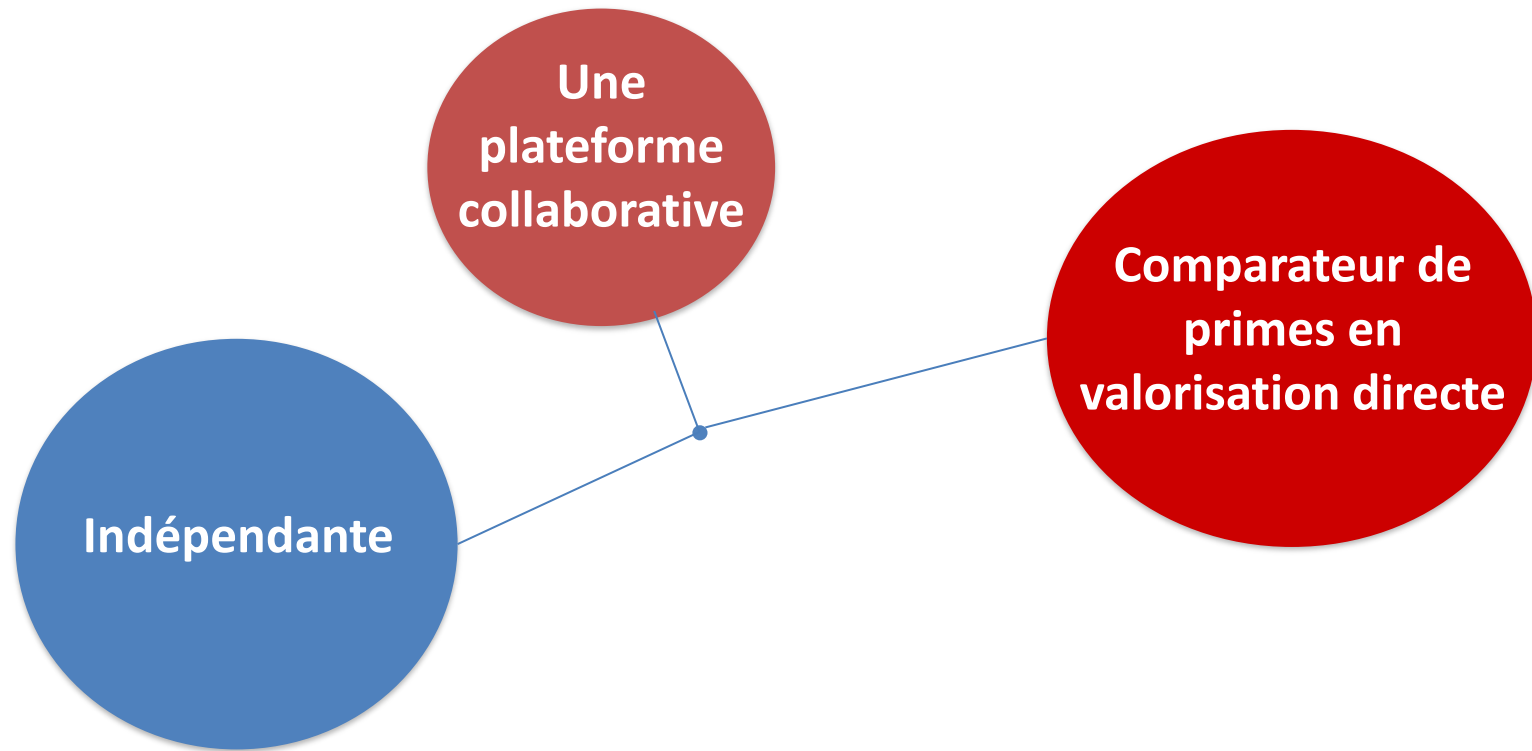


Démarche de demande de CEE pour les opérations standardisés

Téo Pouillaude
Responsable développement

Qui sommes nous?



nr-pro.fr

En chiffres

- Existant depuis 2012
- 100% indépendant vis-à-vis des obligés
- Plus de 9000 projets traités à ce jour
- Plus de 100 plateformes en marque blanche
- Réponse en 24h

La valorisation des CEE pour les opérations standardisées

Dépôt sur Emmy

- Dépôt après les travaux
- Permet de jouer avec le cours des CEE
- Aucune visibilité sur le montant de la prime
- Seuil de dépôt minimum de 50 GWh cumac
- Montage administratif alourdi.
- Responsabilité du dépôt sur la collectivité

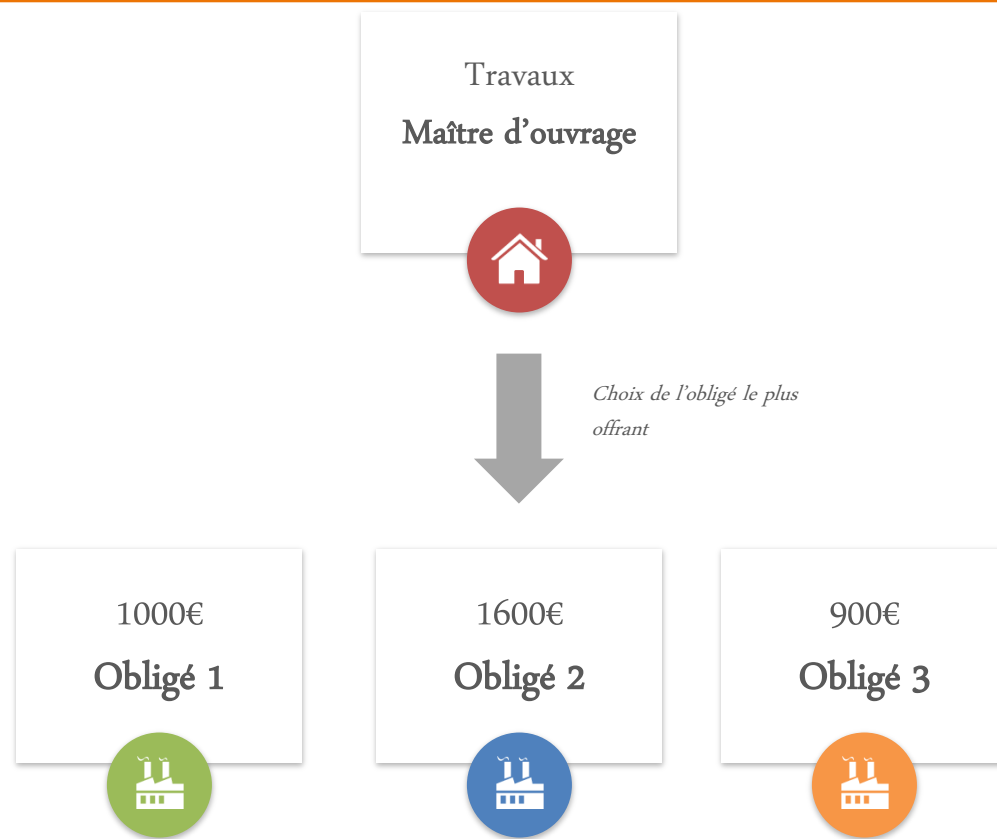
Valorisation en direct avec un obligé

- Connaissance de la prime en amont.
- Assurance de l'éligibilité du projet.
- Possibilité de valoriser les petits projets.
- Charge administrative portée par l'obligé
- Conventionner avec un obligé avant tout acte d'engagement de travaux.

Pourquoi mettre en concurrence les obligés?

Les obligés déterminent librement le montant des primes versées et ces dernières, pour un même projet, varient d'un obligé à l'autre.

Pour cette raison, il est dans l'intérêt d'un maître d'ouvrage de mettre les obligés en concurrence.



La démarche en direct avec un obligé

1. Définir ses travaux
2. Trouver un obligé (NR-PRO permet de comparer les offres)
3. Obtenir une convention de sa part
4. Réaliser vos travaux
5. Lui envoyer les documents de fin de travaux (factures et attestations sur l'honneur)
6. Percevoir la prime

Ils ont choisi une plateforme dédiée



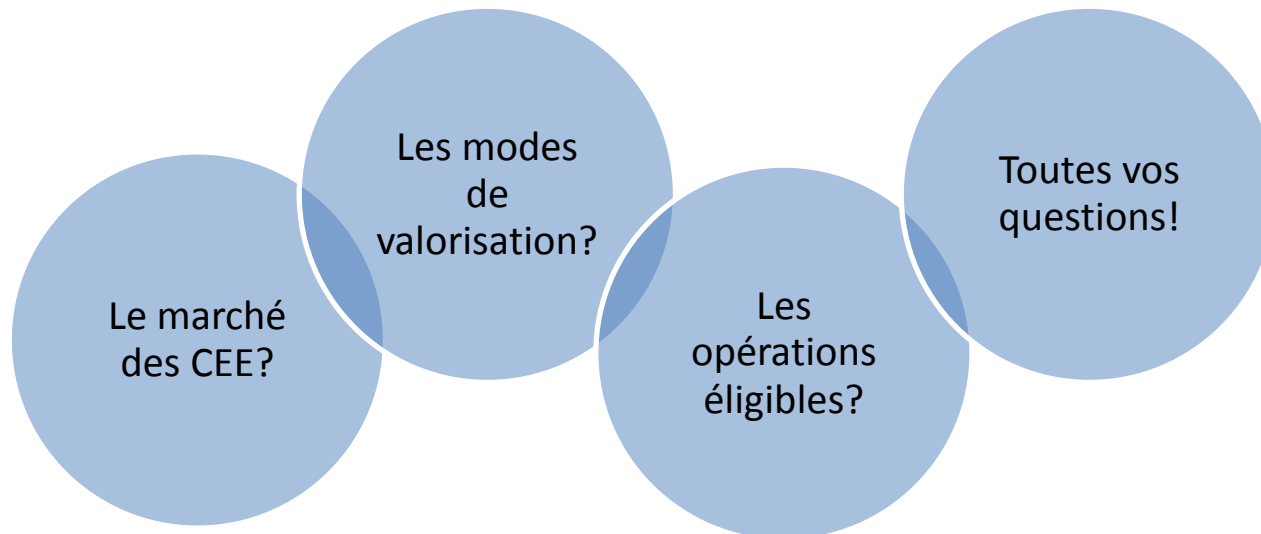
...

+100

Présentation d'une plateforme dédiée



Echangeons!



Merci

Téo POUILLAUDE

tp@nr-pro.fr

04.65.01.02.25